

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Caisse de Secours et d'Entraide des Sapeurs-Pompiers - Convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°4 relatif au versement de la subvention 2005 - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

## Mesdames, Messieurs

Par délibération 2001/0861 du 12 octobre 2001, vous avez, en application du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 6 février 2001, autorisé M. le Président à signer une nouvelle convention avec M. le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corps des Sapeurs Pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le versement de la subvention annuelle due par notre Etablissement Public au titre des avantages acquis.

L'article 2 de ladite convention, signée le 26 novembre 2001, précise les modalités de calcul du montant de cette subvention.

Ainsi, cette participation plafonnée à 274 409 € (1 800 000 F) lors du transfert des 862 sapeurs pompiers professionnels, le 1<sup>er</sup> août 1999, doit être réduite chaque année au prorata du nombre de décès, départs à la retraite, démissions ou mutations vers un autre Service Départemental, des adhérents.

Le nombre des bénéficiaires de la Caisse de Secours est de 708 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

De plus, le montant de référence (274 409 €) doit être indexé chaque année sur la valeur du point de rémunération de la fonction publique pour l'indice 100.

Ainsi, le montant de la subvention 2005 est calculé de la façon suivante :

**Montant de référence** 274 409 € x 5 328,47 €<sub>(1)</sub> = 284 318,17 €  
5 142,76 €<sub>(2)</sub>

(1) Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction publique connue en juillet 2005  
(2) Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction publique connue en juillet 2001

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Président à :

- signer l'avenant n°4 à la convention du 26 novembre 2001,
- verser à la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corps des Sapeurs Pompiers de la Communauté Urbaine la somme de 233 523,50 € au titre de l'année 2005 après acceptation du bilan de l'exercice 2004 cette dépense étant inscrite au budget de l'exercice en cours, à l'article 6574 – chapitre 65 – fonction 1130.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
11 OCTOBRE 2005

M. BERNARD SEUROT

